

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

<u>OBJET</u> :	<i>Tarif de location des équipements festifs 2016.</i>
-----------------------	---

N° 2015 / 10 / 11

La Ville de BLAIN est dotée d'une scène mobile et de petits équipements festifs très sollicités. Il est cependant à noter que le prêt ou la location de la scène mobile sont désormais uniquement réservés aux communes et aux associations de la CCRB pour des raisons d'organisation du service.

Considérant, d'une part, les demandes de prêt à venir et, d'autre part, l'intérêt de la ville à fixer un tarif de location.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis de la commission Sport - Vie Associative du 1er octobre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- *FIXE pour l'année 2016, les tarifs de location suivants :*

<i>Scène mobile par manifestation</i>	<i>820,00 €</i>
<i>Scène mobile forfait de main d'œuvre</i>	<i>174,00 €</i>
<i>Scène mobile forfait du kilomètre</i>	<i>1,12 €</i>
<i>Podium fixe par manifestation</i>	<i>221,00 €</i>
<i>Praticable module de 2 m² par manifestation</i>	<i>24,00 €</i>
<i>Armoire électrique par manifestation</i>	<i>114,00 €</i>
<i>Rallonge par 5 mètres et par manifestation</i>	<i>3,10 €</i>
<i>Barrières de sécurité par manifestation</i>	<i>2,60 €</i>
<i>Grilles expo par manifestation</i>	<i>12,50 €</i>
<i>Table avec 2 tréteaux par manifestation</i>	<i>2,50 €</i>
<i>Chaise par manifestation</i>	<i>0,25 €</i>

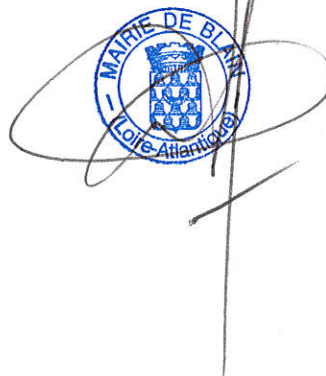
Il est précisé que cette tarification ne s'appliquera ni aux associations blinoises ni aux Communes du Pays de Blain.

Le transport est à la charge des demandeurs.

- *DECIDE d'instaurer un système de caution pour le prêt de la sono portable qui est utilisable par les associations blinoises avec une fonction micro de base, et une fonction vidéoprojecteur dans la seule salle Henri Dunant. Le montant de cette caution est fixé à 1 300 €.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-11-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015